



Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le

14/09/2023 S<sup>2</sup>LO ✓  
ID : 045-214501470-20230907-2023074-AI

**DECISION DE LA MAIRE**  
**N° 2023/074**

**ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX**  
**DANS LE CADRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DES**  
**VESTIAIRES DU STADE DE RUGBY PIERRE ALBALADEJO**

La Maire de la commune de Fleury-les-Aubrais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22 relatif aux compétences pouvant être déléguées par le Conseil municipal au Maire,

**Vu** la délibération n° 2022/043 du Conseil municipal du 30 mai 2022 portant délégation du Conseil municipal à la Maire, et notamment le point n° 3 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres établi dans le cadre de la consultation n° 23S0010 intitulée « Travaux de mise en accessibilité des vestiaires du stade de rugby Pierre Albaladejo (6 lots) »,

**Considérant** l'avis favorable donné par la commission des marchés (MAPA) le 24/08/2023,

**DECIDE**

- d'attribuer les marchés de travaux de cette consultation n° 23S0010 intitulée « Travaux de mise en accessibilité des vestiaires du stade de rugby Pierre Albaladejo (6 lots) » pour un montant total de 86.695,04€ HT soit 104.034,05€ TTC comme suit :

- Lot n° 1 « Gros œuvre / Carrelage » à la société BATIMENT MALARD (45 – Saint-Denis-en-Val) pour un montant de 29.617,21€ HT soit 35.540,65€ TTC
- Lot n° 2 « Menuiseries extérieures / Serrurerie » à la société BERNARDI (45 – Saint-Jean-de-la-Ruelle) pour un montant de 22.144,84€ HT soit 26.573,81€ TTC
- Lot n° 3 « Plâtrerie / Menuiseries intérieures » à la société GAUTHIER (45 – Orléans) pour un montant de 10.113,00€ HT soit 12.135,60€ TTC
- Lot n° 4 « Electricité » à la société IRALI & FILS (45 – Tigy) pour un montant de 1.884,60€ HT soit 2.261,52€ TTC
- Lot n° 5 « Plomberie / Chauffage » à la société EDDIA TRAVAUX (45 – Saint-Jean-de-la-Ruelle) pour un montant de 14.000,00€ HT soit 16.800,00€ TTC
- Lot n° 6 « Peinture / Nettoyage » à la société DUPONT (45 – Saint-Jean-de-Braye) pour un montant de 8.935,39€ HT soit 10.722,47€ TTC.

Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le 14/09/2023 S<sup>2</sup>LO

ID : 045-214501470-20230907-2023074-AI

La présente décision fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations.

A Fleury-les-Aubrais, le 7 septembre 2023



  
Carole CANETTE  
Maire de Fleury-les-Aubrais

**Certifié exécutoire**

Reçu en préfecture le :

14/09/2023

Publié le :

14/09/2023

Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité,
- date de sa publication et/ou de sa notification

Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>